

Modalités :**Dépôts à court terme : Dépôts à terme de 364 jours ou moins**

1. Dépôt minimum de 500 \$; dépôt minimum de 100 \$ si âgé de moins de 19 ans
2. Aucun retrait avant l'échéance
3. Intérêt simple calculé sur le capital pour le nombre de jours du terme et versé à l'échéance

Dépôts à long terme : Dépôts à terme dont l'échéance est d'un an (365 jours) ou plus**Dépôt rachetable d'un an :**

1. Dépôt minimum de 500 \$; dépôt minimum de 100 \$ si âgé de moins de 19 ans
2. Rachetable n'importe quand après 60 jours
3. Intérêt composé annuel versé à l'échéance
4. Si le dépôt à terme est racheté après la période de 60 jours mais avant la date anniversaire, l'intérêt simple sera calculé sur le capital pour le nombre de jours du terme et versé au moment du rachat

Dépôts à terme flexi-croissance de 2 et 3 ans :

1. Dépôt minimum de 500 \$; dépôt minimum de 100 \$ si le titulaire a moins de 19 ans.
2. Rachetable n'importe quand après 90 jours. Aucun rachat partiel n'est autorisé.
3. Intérêt composé annuel versé annuellement, lors du rachat ou à l'échéance.
4. Les intérêts gagnés doivent être réinvestis dans le dépôt à terme.
5. Les intérêts sont calculés selon le taux d'intérêt seuil applicable au moment du rachat ou de l'échéance.
6. Si le dépôt est racheté après la période de 90 jours mais avant la date d'échéance annuelle, des intérêts simples sont calculés sur le capital pour le nombre de jours du terme et versés à l'échéance.
7. Inadmissible dans un FERR. Au moment de la transformation d'un REER en un FERR, le contrat sera racheté et les fonds seront déposés dans un compte FERR en espèces à des fins de réinvestissement.

Dépôts à terme de 1 à 5 ans et cyberdépôts à terme de 1 à 5 ans :

1. Dépôt minimum de 500 \$; dépôt minimum de 100 \$ si âgé de moins de 19 ans (sauf cyberdépôts à terme)
2. Aucun retrait avant l'échéance
3. Intérêt composé annuel versé mensuellement ou annuellement et à l'échéance

Dépôts à terme de 18 à 23 mois :

1. Dépôt minimum de 500 \$; dépôt minimum de 100 \$ si âgé de moins de 19 ans
2. Aucun retrait avant l'échéance
3. Intérêt composé annuel versé mensuellement ou annuellement et à l'échéance

Dépôt à taux croissant :

1. Dépôt minimum de 500 \$
2. Terme de 3 ou 5 ans
3. Le dépôt de 3 ans est rachetable à la 1^{ère} et la 2^e date anniversaire et le dépôt de 5 ans à la 3^e et la 4^e date anniversaire pour réinvestir dans un autre produit d'Alterna pour le reste du terme (au minimum)
4. Intérêt composé annuel versé annuellement, lors du rachat ou à l'échéance

Dépôt à terme accumulateur :

1. Contribution mensuelle minimum de 10 \$
2. Terme de 1, 3 ou 5 ans
3. Aucun retrait avant l'échéance
4. Intérêt calculé sur le solde de fermeture quotidien et versé annuellement et à l'échéance

Dépôt flexi-terme :

1. Dépôt minimum de 2 500 \$
2. Terme de 3 ou 5 ans
3. Option de rachat annuel (à la date anniversaire) jusqu'à concurrence de 33 % (terme de 3 ans) ou de 20 % (terme de 5 ans) du placement initial
4. Intérêt composé annuel versé annuellement et à l'échéance

Avis de renouvellement: En présence d'instructions de renouvellement de votre dépôt à terme, la notification des dépôts à terme arrivant à échéance d'une durée de plus de 30 jours sera envoyée vingt-et-un (21) jours, puis cinq (5) jours, avant l'échéance. La notification des dépôts à terme arrivant à échéance d'une durée de 30 jours ou moins et assortis d'instructions de renouvellement sera envoyée cinq (5) jours avant l'échéance.

Changements: Si vous souhaitez modifier les instructions d'échéance, vous pourrez le faire par l'intermédiaire du service bancaire en ligne dans les trente (30) jours précédant l'échéance, ou en communiquant avec votre succursale ou le Centre de contact à tout moment avant l'échéance. Les changements apportés au dépôt à terme que vous avez choisi seront honorés jusqu'à dix (10) jours ouvrables après la date d'achat initiale ou la date de renouvellement. À moins d'une disposition contraire, tous les dépôts à terme sont libellés en dollars canadiens.

Annulation: période de dix (10) jours : Vous pouvez annuler ce dépôt à terme dans les dix (10) jours ouvrables suivant son achat ou dans les dix (10) jours ouvrables suivant son renouvellement (dans les deux cas, la « période de dix (10) jours »). Pour ce faire, veuillez contacter votre succursale ou le Centre de contact avant l'expiration de la période de dix (10) jours. Les annulations demandées dans cette période seront traitées sans frais, et le capital sera remboursé sur le compte d'où il a été tiré.

Sauf dans le cas des annulations demandées dans la période de dix (10) jours, le rachat anticipé des dépôts à terme non rachetables n'est autorisé que dans le cas de difficultés financières et est assujéti à la perte d'intérêt. En plus de la perte d'intérêt, la Banque Alterna peut, à son gré, percevoir des frais pour le rachat anticipé d'un dépôt à terme non rachetable.

Les dépôts à terme détenus par la CS Alterna Bank (Banque Alterna) sont admissibles à la garantie de la SADC (Société d'assurance-dépôts du Canada).

Ce dépôt à terme n'est pas structuré ou administré d'une manière qui place la Banque Alterna en situation de conflit d'intérêts.

Les dépôts à terme détenus par la CS Alterna Bank (Banque Alterna) sont admissibles à la garantie de la SADC (Société d'assurance-dépôts du Canada).

Pour en savoir davantage sur l'assurance-dépôts, visitez www.alternabank.ca/lang/fr/OnlinePolicies/DepositInsurance ou www.sadc.ca.